

Compte-rendu des Conseils Scientifiques plénier et restreint du 14 septembre 2010

par les élus des listes UPUP-UPC (Un Projet Universitaire Partagé - Une Présidence Collégiale) soutenues par : SNESUP, SNEP, SNCS, UNSA, SLR, SLU.

Rappel : vos élus des listes UPUP-UPC sont : Florence Alazard, Magaly Caravanier, David Clarys, Pierre Damphousse, Michael Davie, Chiara Lastraioli, Michel Le Corff et Jean-Jacques Tatin-Gourier.

Plénier :

1. Avis sur les propositions d'utilisation des emplois vacants – rentrée 2011

Les avis de la réunion des directeurs de composantes ont été formulés la veille. M. Isingrini rappelle que le Président a souhaité conserver les critères retenus l'an passé : renforcer les secteurs d'excellence de l'université (équipes A+ et A), être cohérent avec la politique de chaires d'excellence (3 propositions de chaires pour l'année 2011 : CNRS, INRA, CEA), anticiper les restructurations adoptées par le CS en vue du nouveau contrat. Le Conseil examine chacun des postes, la plupart ne suscitant pas de commentaires. Les collègues de droit expliquent la politique de redéploiement concernant certains postes. On constate aussi, comme l'an passé, un redéploiement de plusieurs postes d'anglais. Des interrogations sont soulevées à propos d'un poste de PR (n° 180) qui est transformé en PRAG-PRCE, alors qu'il relève d'une équipe précisément classée A (LLL), ce qui semble contradictoire avec les critères de la présidence. Un élu propose que l'année prochaine un poste revienne à cette équipe. Les élus UPUP-UPC interviennent sur le changement de profil du poste n° 158 (histoire générale contemporaine-CERMAHV qui passe à l'histoire de l'alimentation-équipe Alimentation) et qui prive le CERMAHVA d'un nouveau poste, alors même que le département d'histoire s'était prononcé, collégalement, pour le maintien de ce poste dans le cadre qui était le sien. Michel Isingrini répond que c'est un choix cohérent avec la politique scientifique de l'Université qui veut doter particulièrement l'équipe d'alimentation. Les élus lui répondent que cela passe néanmoins par le dépeçage d'autres équipes et qu'il est pour le moins pervers de prétendre d'une main soutenir le CERMAHVA et, de l'autre, lui retirer des postes. Michel Isingrini répond qu'il assume cette politique. Un autre élu s'élève contre la transformation d'un poste de PRCE de biochimie en chaire mixte virologie qui va réduire sérieusement le potentiel pédagogique en biochimie, par le passage d'un service de 384h à 64h. Toutefois un consensus semble se dessiner autour de l'utilisation, possible (mais néanmoins non promise avec assurance par le vice-président) d'un autre support. À l'issue de ce tour d'horizon des postes, Michel Isingrini rappelle que le ministère a confirmé qu'il n'y aura pas de création de poste. Il propose ensuite un vote sur l'ensemble de la liste : à l'unanimité. Puis, suite aux remarques des élus UPUP-UPC, un vote séparé pour le poste n° 158 : 7 oppositions (les élus UPUP-UPC), 3 abstentions.

On passe ensuite aux postes Biatoss : il y a 27 demandes de créations, avec des contraintes (emploi des personnes handicapés, apprentissage). Les directeurs de composante et la présidence feront des propositions plus tard.

Michel Isingrini dresse ensuite un bilan de la campagne de recrutement 2010 : 43 postes publiés. 5 postes n'ont pas été pourvus, le plus souvent par absence de candidats. C'est une proportion faible et relativement stable. En ce qui concerne l'endo-recrutement : 3 sur 7

PR étaient déjà MCF à l'université, 6 MCF « locaux » sur 30. La conclusion, c'est que le recrutement extérieur est relativement dynamique.

2. Mise en place du référentiel des tâches pour la recherche

Michel Isingrini souhaite que le CS se prononce sur ce référentiel afin de faire une proposition au CA pour application en janvier 2011. Il rappelle comment le groupe de travail a travaillé. Le référentiel ne porte que sur les tâches d'encadrement pédagogique et d'encadrement ou d'administration de la recherche. Il est décidé que les décharges ne pourront pas excéder 64h pour ne pas faire exploser l'enveloppe budgétaire et ne pas trop affecter le potentiel pédagogique. Les tâches reconnues par le référentiel peuvent donner lieu au paiement d'heures complémentaires (à la différence des décharges « classiques »). Un élu interroge sur les enseignements à distance. On lui répond qu'il faut bien distinguer la mise en ligne de documents et le « vrai » enseignement à distance. Les élus UPUP-UPC interviennent pour s'inquiéter d'abord de la philosophie générale du projet qui va contraindre les enseignants-chercheurs à travailler avec une calculette, qui sert essentiellement les « responsables » et qui demeure très opaque (les empoignades s'annoncent féroces sur la définition de « l'innovation pédagogique » !). Un autre élu interroge le caractère « vraiment » national de la nomenclature : d'après les réponses fournies, on en conclut que c'est tout de même une cuisine locale qui prévaut. La discussion est vive et porte sur plusieurs aspects : pour certains le travail des élus devraient figurer dans ce référentiel, mais tout le monde n'est pas d'accord ; on insiste surtout sur la très grande variabilité de l'expression concrète, selon les disciplines, des items ; le tableau met en évidence une qualification des tâches en nobles et ignobles ; on en arrive même à considérer que doivent se trouver sur la liste des tâches « qu'on n'aime pas faire » alors qu'on devrait être bien contents d'en faire certaines ; la présidence ne semble pas vraiment se soucier de l'impact pédagogique de ce référentiel ; un élu suggère qu'on donne un volant d'heures au directeur de labo qui réunit son conseil pour éventuellement répartir au sein de son équipe, etc.

Face aux nombreuses critiques, Michel Isingrini semble préférer reculer et ne pas proposer de vote, suggérant qu'il faudra poursuivre les travaux de réflexion...

Michel Isingrini présente ensuite les décharges pour les directeurs d'unité. Les élus UPUP-UPC l'interrogent sur la raison pour laquelle cette décharge est séparée du référentiel. La réponse c'est que cette tâche relève de la recherche, il faut donc trouver un financement qui relève de la recherche et pas de la pédagogie. Par ailleurs, l'idée c'est d'éviter que les directeurs cumulent des heures complémentaires avec une décharge. À propos des décharges des DU, un élu fait remarquer que ces décharges sont curieuses puisque beaucoup de DU ne font déjà pas 192h : dans ces conditions, il n'y a pas lieu d'imputer un coût à ces décharges. Un élu rejoint alors la proposition faite auparavant : si un DU ne peut prétendre à la décharge, il aimerait bien peut-être l'attribuer à ceux qui dans son labo contribuent à la recherche.

Michel Isingrini suggère de voter simplement sur la question de principe et de reléguer à plus tard les questions techniques (combien d'heures, en fonction de quel statut, comment, etc.). La discussion porte néanmoins encore sur les questions techniques : Michel Isingrini propose que la décharge soit évaluée en fonction de la taille avec 3 catégories : de 1 à 10 EC, de 11 à 20 et de 21 à l'infini et au-delà. Le coût total est d'environ 45 000 € qui seraient pris sur le budget de la recherche, donc pris sur la somme donnée aux labo, sachant qu'il reste en 2011 un reliquat de BQR ce qui permettra de payer cette somme sans prendre sur le budget recherche. Dans le prochain contrat, avec la restructuration des équipes, le coût serait d'environ 30 000 €, à prendre sur le budget à venir. Vote sur le paquet général (la décharge, et les modalités) : à la majorité avec 6 abstentions (les élus UPUP-UPC).

- 3. Questions diverses :** Projet de création d'un GDR « Histoire des Mathématiques », domaine représenté particulièrement au CESR. Un autre projet concerne une convention concernant un collègue doctoral « Moyen Âge-Renaissance » francophone avec les universités belges, suisses et avec Poitiers.
- Doctoriales : le soutien de 5 000 € est demandé et voté à l'unanimité.

Restreint à l'issue du Plénier :

Restreint aux PR et MC

- ▼ Avis sur les demandes de classement : la liste est adoptée à l'unanimité.

- ▼ Examen des demandes de décharge de service

C'est la première fois que le CS doit se prononcer sur ces demandes. Michel Isingrini précise que l'an prochain, ces demandes seront traitées en mars, pour éviter les problèmes pédagogiques. La décharge peut aller jusqu'à 64h. Il y a 15 demandes. Les dossiers sont discutés. Deux dossiers ne comportent pas d'avis du directeur de composante : ils sont donc renvoyés pour une discussion ultérieure, car cet avis était réclamé pour la recevabilité du dossier. Dans la discussion, est soulevé le problème que cet argent est pris sur le budget du laboratoire. Plusieurs élus soulignent qu'il faudrait au minimum une délibération du conseil de labo, et non pas seulement une décision du directeur de labo. Le CS décide qu'il faudra effectivement dès l'an prochain demander cet avis. Cela dit, plusieurs élus (dont les élus UPUP-UPC) font remarquer que l'ambiance dans les laboratoires risque de s'en trouver affectée. Par ailleurs, la question se pose des modalités d'intervention du CS : à partir du moment où le labo a décidé d'affecter une certaine somme à cette décharge pour tel ou tel autre de ses membres, quel est le champ d'intervention du CS ? D'autres problèmes sont soulevés, en particulier le fait qu'il s'agirait alors de donner une décharge de service pour des activités de recherche qui relèvent normalement du statut de l'enseignant-chercheur : un enseignant-chercheur peut-il être déchargé pour son activité normale, faire de la recherche ? On remarque que les directeurs d'UFR ont souvent des réserves : soit ils n'ont pas rempli l'avis, soit ils ont écrit « sans avis » ou « sans opposition », ce qui n'est pas un signe de franc enthousiasme.

Les problèmes sont trop nombreux (la question du potentiel pédagogique n'est pas réglée, la question de l'objet de la décharge non plus et la déréglementation et la mise en concurrence assurées) : les élus UPUP-UPC s'abstiennent systématiquement.

Les élus UPUP-UPC font remarquer au Conseil que cette journée du 14 montre bien le chemin dangereux que prend l'université : un grand supermarché de la décharge qui transformera les enseignants-chercheurs en chercheurs de prime...

- ▼ Examen des contrats d'enseignement

Il s'agit de CDD d'enseignants (certains pour 12 mois, d'autres pour 10). Les élus UPUP-UPC font remarquer que, s'il est sans doute préférable d'obtenir un tel contrat plutôt que rien, ils n'en sont pas moins le signe que la précarité s'installe dans tous les secteurs de l'université. Vote : 5 abstentions (les élus UPUP-UPC).

- ▼ Dérogation pour contrat doctoral pour un étudiant qui est inscrit en 2^{ème} année : avis favorable à l'unanimité.

- ▼ Avis sur le recrutement d'ATER

Avis favorable à l'unanimité.

▼ Avis sur une bourse sur critères sociaux
Avis favorable à l'unanimité.